



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le  
règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 19-mai-2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119534576-33-XXXX

Numéro EC 205-634-3

Numéro CAS 6153-56-6

Synonymes ETHANEDIOIC ACID, OXALIC ACID YP1, OXALIC ACID YP4, OXALIC ACID OXM,  
OXALIC ACID FNG, OXALIC ACID CRY

Substance pure/mélange Substance

Masse molaire 126.07

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Matière première biologique pour la formulation de produits  
Utilisation industrielle  
Utilisation professionnelle  
Adhésifs et/ou étanchéifiants  
Traitement du cuir  
Fabrication de produits minéraux non métalliques  
Fabrication de métaux et d'alliages  
Traitement de surface des métaux  
Plastics  
Produits pharmaceutiques – fabrication de produits chimiques fins  
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P501 - Éliminer le contenu en tant que déchet dangereux conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

### 2.3. Autres dangers

#### Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances



Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
OXALIC ACID DIHYDRATE 6153-56-6	100%	01-211953457 6-33-XXXX	205-634-3	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
OXALIC ACID DIHYDRATE 6153-56-6	375	1100	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau**

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Si des cloques se forment sur la peau, il ne faut jamais les éclater car cela augmenterait le risque d'infection. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Ingestion**

Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.



#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Provoque de graves lésions des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. L'exposition aux produits de combustion peut constituer un danger pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

**Produits de combustion dangereux** La décomposition thermique peut libérer :. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Acide formique.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter toute génération de poussières. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher la génération de poussière en ajoutant de l'eau au produit déversé, puis balayer dans un récipient fermé pour élimination. Ventiler la zone.



**Méthodes de nettoyage** Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

**Prévention des dangers secondaires** Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à des températures comprises entre 5 et 30 °C. Évitez les sources de chaleur, de rayonnement et d'électricité statique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger de la lumière du jour. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles. Voir la section 10 pour plus d'informations.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Poussières TWA : 10 mg/m<sup>3</sup> (particules inhalables) ; TWA : 3 mg/m<sup>3</sup> (particules respirables) (informations fabricant/ACGIH).

Nom chimique	Union européenne	France
OXALIC ACID DIHYDRATE 6153-56-6	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

### **Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
--------------	---------	-----------	------------



Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
OXALIC ACID DIHYDRATE 6153-56-6	-	0.882 mg/kg bw/day [4] [6]	3.11 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

**Notes**

[4] Effets systémiques sur la santé.  
[6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
OXALIC ACID DIHYDRATE 6153-56-6	0.315 mg/kg bw/day [4] [6]	0.315 mg/kg bw/day [4] [6]	0.466 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

**Notes**

[4] Effets systémiques sur la santé.  
[6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
OXALIC ACID DIHYDRATE 6153-56-6	160 µg/l	-	16 µg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
OXALIC ACID DIHYDRATE 6153-56-6	-	-	1.55 g/l	-	-

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Écran de protection faciale et/ou lunettes de sécurité. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains**

Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur/fabricant et en tenant compte d'une évaluation complète des conditions de travail.

**Protection de la peau et du corps**

Combinaison de protection résistante aux produits chimiques. Chaussures résistantes aux produits chimiques.

**Protection respiratoire**

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Type de filtre recommandé : Type de particules (P).

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Solide  
**Aspect** Poudreux  
**Couleur** blanche  
**Odeur** Inodore  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	> 160 °C
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	
<b>Inflammabilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Point d'éclair</b>	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 400 °C
<b>Température de décomposition</b>	> 110 °C
<b>pH</b>	
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	0.7
<b>Viscosité cinématique</b>	
<b>Viscosité dynamique</b>	
<b>Hydrosolubilité</b>	108 g/l @ 25 °C
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Coefficient de partage</b>	-1.7
<b>Pression de vapeur</b>	0.0312 Pa
<b>Densité relative</b>	0.813
<b>Masse volumique apparente</b>	813 kg/m <sup>3</sup>
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>	
<b>Caractéristiques des particules</b>	
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible

**Remarques • Méthode**

Le produit subit une sublimation.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

non applicable.

Aucune information disponible.

Soluble dans l'eau.

Aucune information disponible.

@ 23 °C.

@ 25 °C.

@ 20 °C.

@ 20 °C

Aucune information disponible

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

### 9.2. Autres informations

**Masse molaire** 126.07

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité



**Réactivité** Stable dans les conditions normales. Les solutions aqueuses saturées (15 %) se comportent comme des acides moyennement forts.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Peut former des mélanges explosifs avec des substances comburantes. Il réagit violemment en développant de la chaleur avec : Métaux alcalins. Argent. Ammoniac. Mercure. Furfurol. Chlorates. Hypochlorites.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Éviter la formation de poussière.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Agents comburants forts. Bases fortes. Métaux. Métaux alcalins. Acide furfurylique. Composés de chlore.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Acide formique.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### **Informations sur le produit**

**Inhalation** Non toxique en cas d'inhalation.

**Contact oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

**Contact avec la peau** Nocif par contact cutané.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** L'ingestion d'une dose considérable peut provoquer une irritation de la gorge, des douleurs abdominales, des nausées et des vomissements. Provoque de graves lésions des yeux.

#### Toxicité aiguë

##### **Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
OXALIC ACID DIHYDRATE	375 mg/kg (Rat)	20000 mg/kg bw (Rabbit)	-

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
OXALIC ACID DIHYDRATE	EC50: 19.14 mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 160 mg/L (48h, Carassius auratus)	EC50: 80 mg/l (8d, Microcystis aeruginosa)	EC50: 162.2 mg/L (48h, Daphnia magna)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.

OXALIC ACID DIHYDRATE (6153-56-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 301	5 jours	89% Biodégradation	Facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

Nom chimique	Coefficient de partage
OXALIC ACID DIHYDRATE	-1.7

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**Mobilité** Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
OXALIC ACID DIHYDRATE	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides. Vider le contenu restant. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### IATA

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

### IMDG

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé



- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)  
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

**RID**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

**Product restricted per REACH Annex XVII: 3**

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
OXALIC ACID DIHYDRATE - 6153-56-6	75	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable



Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone  
non applicable

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECI</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

- H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H312 - Nocif par contact cutané  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

#### **Légende**

- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

#### **Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- |         |                                 |      |                                          |
|---------|---------------------------------|------|------------------------------------------|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale          | *    | Désignation « Peau »                     |
| +       | Sensibilisants                  |      |                                          |

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul



Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul